

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211223-2021DEC0509-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : attributions de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la séance du conseil communautaire en date du 11/07/2020 donnant délégation au Président,
- Vu l'arrêté de délégation de signature n°2020ARR00448 du 20/07/2020, donnant délégation à Monsieur Valery GOUTTEFARDE, 5^{ème} conseiller communautaire délégué à la politique locale de l'habitat et aux gens du voyage,
- Vu la délibération n°3 du 20 mars 2018 autorisant la signature de la convention partenariale de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé sur Loire Forez agglomération.
- Vu la convention partenariale relative à la mise en œuvre du PIG d'amélioration de l'habitat privé sur Loire Forez agglomération (26/04/2018 – 30/04/2021) signée le 26 avril 2018.
- Vu la délibération n°19 du 19 juin 2018 approuvant le règlement communautaire des aides financières en faveur de l'amélioration du parc privé

Afin de rendre compte des notifications d'attribution au conseil communautaire, il est cité dans la présente les bénéficiaires des subventions « Travaux d'amélioration énergétique »

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'attribuer des subventions pour un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :

- Monsieur PLANET Fabien 1000 chemin des adrets CHENEREILLES
- Monsieur JOURGET Alexandre 245 route de st rambert CHAMBLES
- Monsieur CHASSAGNEUX Jean 1 chemin de la pra ST ROMAIN LE PUY
- Monsieur DUVAL Florian 165 route du pont neuf SAUVAIN
- Monsieur ORIZET Roland 1005 route de l'astrée MARCOUX
- Madame DESPINASSE Sonia 413 Rue de l'étang CRAINTILLEUX
- Madame MARTIN Anne Claude 33 rue des carrières MONTBRISON
- Madame BRUYERE Stéphanie 136 place de la fontaine SOLEYMIEUX
- Monsieur RONZE Frédéric 44 rue de la boucle SOLEYMIEUX
- Madame VARAGNAT Suzanne le basset bas USSON EN FOREZ
- Madame TIELEMANS Kristien 210 route de chevelière CHALMAZEL JEANSAGNIERE
- Monsieur MASSE Lilian Montée St Pierre PALOGNEUX
- Monsieur PRADEL Robert 11 chemin des pins boulanges SAIL SOUS COUZAN

- Madame BONNEFOY Lucienne 91 route de montbrison - balbigneux CHAMPDIEU
- Madame MERCIER BEAL Emilie rue du pavé MARCILLY LE CHATEL
- Monsieur CHAPUIS Jean-François 127 impasse du béalet ST JEAN SOLEYMIEUX
- Madame BONJEAN Fabienne 25 chemin de suc de brouilloux CHENEREILLES
- Monsieur SOTILLE Aurélien 20 rue du champ de mars SAVIGNEUX
- Monsieur ROYET Gilles Phialet Est VERRIERES EN FOREZ
- Madame DAVAL Odile 9 route cassières VETRE SUR ANZON
- Monsieur BON Damien 1708 route des cimes ST MARCELLIN EN FOREZ
- Monsieur CHAMBERT Anthony 163 chemin des trois croixST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE
- Monsieur CHARRONDIERE Philippe 135 chemin du calvaire ST JUST ST RAMBERT
- Madame BOURLET Laurianne 135 route du suc PERIGNEUX
- Madame LENFANT Renée 38 rue de la chaux BOEN
- Monsieur CHASSAIN Raymond la roche NOIRETABLE
- Madame GARON Martine 47 rue de l'ancienne école CHATELNEUF
- Monsieur VRAY Jérôme 711 chemin de fraisse la cote USSON EN FOREZ
- Monsieur MASSON Joannès 1145 route de l'astrée 4 MARCOUX
- Monsieur PONCET Mickaël 755 route du vernay VERRIERES EN FOREZ
- Madame GRAS NOEMIE 148 Route du château ST GEORGES EN COUZAN
- Madame CHARREL Marguerite 10 rue de la cure VETRE SUR ANZON
- Madame CHANTELAUZE Marion 641 route des monts du forez BARD
- Madame DURAND Janine 34 rue Jules Verne MONTBRISON
- Monsieur VOLDOIRE Michel 149 chemin de champcolomb CHALMAZEL JEANSAGNIERE
- Monsieur PEREIRA Albin rue Louis VargasPRALONG
- Monsieur MOUNIER Franck 225 chemin du soleil levantST JEAN SOLEYMIEUX
- Monsieur CHOUATAH Azouz rue louis boyerSURY LE COMTAL
- Monsieur THIVILLON Joël 12 impasse des tulipes MONTBRISON
- Madame DUBOEUF Yvette 3 bis rue des clos SAVIGNEUX
- Madame ETIS Carine 204 route de boen BUSSY ALBIEUX
- Madamr GUILLOT Geneviève 1105 route de la pelletièreST BONNET LE COURREAU
- Monsieur MENDONCA Nicolas 55 place de la mairie MARGERIE CHANTAGRET
- Madame CHABOT Marie Jeanin le faux ST DIDIER SUR ROCHEFORT
- Madame FOSCHI Magalie 26 route de St Georges SAIL SOUS COUZAN
- Monsieur GENE BRIER Jean 21 chemin de champdieu CHALAIN D'UZORE
- Madame PERACHE Irène 9 chemin de l'île ST JUST ST RAMBERT
- Madame RIVOLLIER Marie France 9 route du canal BOISSET LES MONTROND
- Madame BELDJILALI Fatiha 2 allée du bel horizon ST MARCELLIN EN FOREZ
- Monsieur PEILLON François 21 route de marcilly CHALAIN D'UZORE
- Madame PENY Audrey 151 route de chanteperdrix MONTVERDUN
- Monsieur MALARD Jean claude 105 route de montverdun CHALAIN D'UZORE
- Madame JEANNE Leslie 30 route de boen BUSSY ALBIEUX
- Monsieur DI MAGGIO Mario 145 allée des rivières PERIGNEUX

La présente décision porte sur la réalisation de l'opération suivante :
 Travaux d'amélioration de logement ancien –Travaux de performance Energétique

Article 2 : Conformément au règlement communautaire des aides financières en faveur de l'amélioration du parc privé, à compter de la date de décision d'attribution de la subvention par Loire Forez agglomération, le bénéficiaire doit :

- engager son opération (engagement des travaux notamment) dans un délai de 1 an.
- terminer son opération dans un délai de 3 ans

Au-delà de ces délais, les subventions sont réputées perdues pour le bénéficiaire.

Article 3 : Les crédits nécessaires ont été engagés sur le budget habitat : opération 7379.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 10 janvier 2022,

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Pour le Président,
Par déléation,
Le conseiller délégué à la politique locale de l'habitat et aux gens du voyage,


Valéry GOUTTEFFARDE